

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence du dossier
Type de demande DECLARATION PREALABLE Déposée le : 01/08/2023 Complétée le : Avis de dépôt affiché le : 01/08/2023 Par : SARL ECO CHAUFFAGE AQUITAINE – M. Mathieu SARCIAT Demeurant à : 5 Allée de Tourny 33000 Bordeaux Sur un terrain sis : 16, rue Val de Tardoire 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE	N° DP08703423H0025 Surface de plancher autorisée : 0 m ² Destination : Pose de 3 panneaux photovoltaïques sur toiture (combiné mono-ballon)

LE MAIRE

VU la déclaration préalable susvisée ;
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-4 et suivants, R 421-1 et suivants ;
VU la carte communale approuvée le 05 février 2014, modifiée le 25 juillet 2015 ;
VU l'unité foncière située en zone constructible de la carte communale ;

D E C I D E

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable
Sous réserve du respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2 : Le pétitionnaire devra arrêter, en accord avec le service ENEDIS avant l'ouverture du chantier, les conditions de modalité et d'exécution du raccordement en électricité des panneaux photovoltaïques.

CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE, le 03 08 2023
Le Maire,



Observations :

Lors des travaux, tous matériaux, produits polluants et ou dangereux devront être traités conformément à la réglementation en vigueur.

Le pétitionnaire devra s'assurer que l'installation permet, en cas d'incendie, l'intervention du personnel du Service d'Incendie et de Secours en toute sécurité.